



Paysage des politiques publiques sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt





AGRICULTURE



Politiques et stratégies NATIONALES

- PLOAA (concertation en cours) : Pacte et Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole
- PSN PAC (2023-2027) : Plan Stratégique National - Politique Agricole Commune
- Plan de souveraineté fruits et légumes (2023)
- Varenne Agricole de l'Eau et du Changement Climatique (2022)
- PNDAR : Programme National de Dvt Agricole et Rural (2022-2027)
- Plan Action Climat du Ministère de l'Agriculture et Alimentation (2021)
- Plan France 2030- Volet Transition Agricole, Alimentation et Forêt (2021)
- SNBC 2- Stratégie Nationale Bas Carbone - Section Agriculture (2020)
- PNACC 2 (2020) - Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
- LAAAF (2014) Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
- Loi Labbé-pesticides (2014)



Programmes RÉGIONAUX

- SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) 2022 – Conseil régional + administrations régionales
- PRDAR (Programme Régional de Développement Agricole et Rural) – Chambres régionales et départementales d'Agriculture + Partenaires
- Programme Régional Occitania FEDER-FSE (2021-2027) – Conseil régional + administrations régionales



Stratégies TERRITORIALES

- PCAET - Plan climat-air-énergie territorial - EPCI(s) : Communauté de Communes Couserans-Pyrénées
- PPTC - Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique du PNR des Pyrénées Ariégeoises - PNR
- Plan Montagnes d'Occitania, Terres de vie (2018-2025) - Conseil régional + administrations départementales et parlement de la montagne
- Projet de Territoire Garonne-Amont : « Un projet de territoire pour répondre aux grands enjeux de la ressource en eau » - Conseils départementaux et agences de l'eau
- La Charte du projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises - PNR



Quelques informations complémentaires

- **PSN PAC - 2023-2027 : Plan Stratégique National-Politique agricole commune**
 - Objectifs : Diversification des cultures, préservation des prairies, synergies entre cultures et élevage, production des légumineuses, présence renforcée d'infrastructures écologiques en particulier les haies, et développement de l'agriculture biologique.
 - Introduction des *éco-régimes* : paiements pour les exploitations qui sont soit (i) en agroécologie, soit (ii) certifiées (HVE et bio) soit (iii) qui ont 7 à 10 % de surface agricole utile en infrastructures agroécologiques (haies, jachères, bandes enherbées...)

- **Varenne Agricole de l'Eau et de l'adaptation au Changement Climatique (2022)**
 - Anticiper les risques liés au changement climatique; Adapter les pratiques agricoles; Protéger les agriculteurs

- **Le PNDAR (Prog National de Développement Agricole et Rural) 2022-2027**
 - Intensifier et massifier la transition agroécologique en combinant la création de valeur économique et environnementale

- **Plan d'Action Climat MAA 2021**
 - Axe 1 : Accélérer le développement des pratiques agricoles permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre
 - Axe 2 : Développer le potentiel de séquestration du carbone dans les sols et la biomasse forestière

- **Stratégie Nationale Bas Carbone 2 (2020) - Section Agriculture***
 - Poursuite et amplification des actions liées au projet agroécologique et à l'agriculture de précision
 - Préserver les prairies permanentes.
 - Contre les objectifs de baisse d'effectifs de cheptels pour préserver la disponibilité de fertilisants organiques
 - Améliorer l'alimentation animale pour limiter les émissions de méthane

- **LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) (2014):**
 - Création des GIEE: groupements d'agriculteurs cherchant à modifier ou à consolider leurs systèmes ou modes de production agricole et de leurs pratiques agronomiques
 - Lutte contre l'artificialisation des terres
 - Maîtriser l'usage des intrants



ALIMENTATION



Politiques et stratégies NATIONALES

- Loi EGALIM 3 (2023) – *Mieux protéger le revenu des agriculteurs et limiter les usages des pesticides*
- PNA 3-Programme National pour l'Alimentation (2019-2023)
- PSN PAC (2023-2027) : Plan Stratégique National-Politique Agricole Commune
- Plan d'Action Climat du Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture (2021)
- Plan France 2030- Volet Transition Agricole, Alimentation et Forêt (2021)
- Loi AGECE (2020) – *(lutte contre le gaspillage alimentaire et économie circulaire)*
- Stratégie Nationale Économie Circulaire



Programmes RÉGIONAUX

- PRDAR (Programme Régional de Développement Agricole et Rural) - **Chambres régionales et départementales d'Agriculture + Partenaires**
- Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ (2021-2027) - **Conseil régional + administrations régionales**
- SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) - **Conseil régional + administrations régionales**



Stratégies TERRITORIALES

- PAT (Projet alimentaire territorial) - **PNR et PETR**
- PCAET - Plan climat-air-énergie territorial - **EPCI(s) : Communauté de Communes Couserans-Pyrénées**
- PPTEC - Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique du PNR des Pyrénées Ariégeoises - **PNR**
- La Charte du projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises - **PNR**



ALIMENTATION

Quelques informations complémentaires

- **PNA 3- Programme national pour l'Alimentation (2019-2023)**
 - Promouvoir une alimentation de qualité, ancrée dans les territoires et en lien avec une agriculture résiliente tournée vers la transition agroécologique.
 - Favoriser les circuits courts et / ou de proximité, les produits de saison ainsi que les produits labellisés, notamment ceux issus de l'agriculture biologique
 - Encourager l'augmentation de la consommation de légumineuses et la diminution de la consommation de viande
 - Soutenir la production et la consommation de viande locale, diversifier les sources de protéines

- **PSN PAC - 2023-2027 : Programme Stratégique National-Politique agricole commune**
 - Fort soutien à la production de légumineuses pour accroître l'autonomie des systèmes
 - Diversification des cultures: légumes secs et petit maraîchage éligibles aux aides couplées
 - Une alimentation sûre, nutritive et durable
 - Attention renouvelée à la problématique des déchets alimentaires et au bien-être des animaux

- **Plan d'Action Climat MAA -2021**
 - Axe 3 : Soutenir la demande et la consommation en produits alimentaires vers des pratiques à moindre impact environnemental

- **PAT (Projet Alimentaire Territorial) Ariège**
 - Faire de l'alimentation durable un réel levier de développement local et de la transition écologique.



Politiques et stratégies NATIONALES

- LAAAF-Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (2014)
- PNFB - Programme National de la Forêt et du Bois (2016-2026)
- Nouveau Code Forestier (2016)
- Plan France 2030 - Volet forestier
- Feuille De Route Pour L'Adaptation Des Forêts Au Changement Climatique (2020)
- Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (2022)
- SNBC 2 - Stratégie Nationale Bas Carbone (2020)
- Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (2018)



Programmes RÉGIONAUX

- Programme Régional de la Forêt et du Bois (2019) – Conseil régional, DRAAF, DREAL, CRFB + partenaires
- SRGS - Schéma Régional de Gestion Sylvicole - (en cours de préparation) – CRPF + partenaires
- Schéma régional Biomasse Occitanie (2019)– Conseil régional + administrations



Stratégies TERRITORIALES

- PCAET - Plan climat-air-énergie territorial - EPCI(s) : Communauté de Communes Couserans-Pyrénées
- PPTEC - Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique du PNR des Pyrénées Ariégeoises– PNR
- La Charte du projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises-PNR



FORÊTS et ENFRICHEMENT

Quelques informations complémentaires

➤ Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) - 2016-2026 :

- Augmenter les prélèvements de bois en France pour appuyer « la nécessaire transition vers une économie plus sobre en énergie, en ressources naturelles épuisables et moins tributaire des énergies fossiles »
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique

➤ Plan France 2030 (Volet forestier) -

- Objectif : Adapter, régénérer ou reconstituer plus de 45 000 hectares de forêt d'ici fin 2024
- Accompagner la forêt vers plus de résilience et d'adaptation face au défi du changement climatique.
- Promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction
- Réconcilier et créer un lien indéfectible entre l'amont et l'aval au service d'une production de bois souveraine, compétitive et durable
- Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de la forêt, dans toutes ses dimensions
- Mesures « Renouveau forestier »

➤ PSN PAC - 2023-2027 : Plan Stratégique National-PAC

- Encourage l'agroforesterie et la plantation de haies (via les éco-régimes et les bonus haies)
- Pousse à l'optimisation de la gestion sylvicole et encourage au renouvellement forestier.
- En matière d'élevage: *éviter le surpâturage ou à l'inverse l'embroussaillage des milieux*, et favoriser de manière générale les systèmes extensifs à l'herbe (237)

➤ Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse – (2018)

- Prévenir et gérer les éventuelles difficultés d'accès à la ressource pour les utilisateurs actuels de biomasse (prévenir les « conflits d'usage »)

➤ Schéma régional Biomasse Occitanie (2019)

- Pour la montée en puissance des bioénergies dans le mix énergétique régional

➤ Code forestier (2016)- Veiller à:

- L'adaptation des essences forestières au milieu ;
- L'optimisation du stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois
- Le maintien de l'équilibre et de la diversité biologiques et à l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- La régénération des peuplements forestiers dans des conditions satisfaisantes d'équilibre sylvo-cynégétique
- La satisfaction des besoins des industries du bois
- *Sur le défrichement* : les jeunes forêts de moins de 30 ans sont exemptées d'autorisation en matière de défrichement. Si la forêt a plus de 30 ans, besoin d'une autorisation administrative (article L341 – 3)